

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°2025 - 6

DU 06 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le SIX OCTOBRE, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame FLEURY Damienne, Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Delphine FOUQUET, Louis MASSARD, Dominique BARRET, Chantal GOUPIL, Michelle BARON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Philippine DANGRÉAUX, Sylvie LAUTRU, Muguette LARUPE, Emma PAUMIER, Annie LANCELOT, Isabelle TOUCHARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michelle BARON

PROCES-VERBAL

A 18h00 Nadine JOLU, Vice - Présidente du CCAS ouvre la séance.

1- Approbation du Procès-Verbal 2025 n° 5 du 01-09-2025 :

Le procès-verbal du 01 septembre 2025 ne faisant l'objet d'aucune remarque, le conseil d'administration l'approuve à l'unanimité.

2- CCAS :

➤ Demande d'aide financière M X

Rapporteur : Nadine JOLU

M. X, qui rencontre des difficultés financières, nous sollicite pour la prise en charge de sa facture d'électricité d'un montant de 908,30 €.

Vu l'exposé de la situation de M. X,

Le rapporteur propose de participer à hauteur de 302.70€

À la suite des questions suivantes : "Quels sont les termes de son nouveau contrat ?" et "Quel montant payait-t-il par mois ?", et en l'absence de réponse à ce jour, aucune majorité ne s'est dégagée du vote. Ce point est donc reporté au prochain conseil d'administration du CCAS.

3- RESIDENCE DU PARC

➤ DEL-2025-027 - Mise en place d'une blanchisserie

Rapporteur : Nadine JOLU

Le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement concernant les « résidences autonomie » précise la liste des prestations minimales dont l'accès à un service de blanchisserie par tous moyens.

Constitue un service de blanchisserie tout dispositif permettant de laver le linge sale. Dès lors, le fait de laisser à disposition dans un espace dédié au sein de l'établissement un lave-linge, même à titre payant, sans sèche-linge, est suffisant, tout comme le fait de permettre au résident de recourir à un service de pressing extérieur. Il apparaît donc que disposer uniquement d'un branchement dans les logements n'est plus suffisant.

Les tarifs sont déterminés par le pressing et, seront portés à la connaissance des résidents par voie d'affichage.

Il est donc demandé d'autoriser la Vice-Présidente à mettre en place ce nouveau service à partir du 1^{er} janvier 2025 et, à signer tout document nécessaire.

VOTE : Les membres du Conseil d'Administration décide d'approuver, à l'unanimité, la proposition.

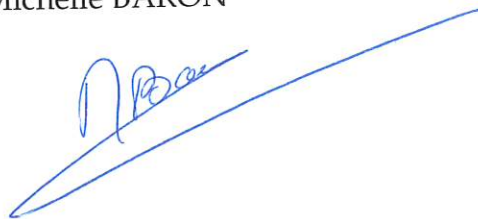
Questions diverses :

Le menu pour le repas des aînés a été choisi.

Pour la collecte alimentaire fin novembre, préparer un calendrier pour les inscriptions.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 18h50.

Secrétaire de séance
Michelle BARON



Présidente du CCAS
Damienne FLEURY

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
72530 YVRÉ L'ÉVÊQUE**